

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2009

OBJET
de la Délibération

**OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIERE A
L'ASSOCIATION DE
JUMELAGE
« PONTIVY-
OUELESSEBOUGOU »**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 juin 2009

Date d'affichage : 23 juin 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M.DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION DE JUMELAGE « PONTIVY-OUELESSEBOUGOU »

Rapport de Christophe MARCHAND

Dans le cadre de leurs relations de jumelage, la Ville de Pontivy et la Commune Rurale de Ouélesseboujou ont décidé de procéder à la réhabilitation des forages de la dite commune. Ces travaux de réhabilitation concerneraient 81 forages équipés de pompe à motricité humaine dans 36 villages de la commune de Ouélesseboujou.

Les objectifs assignés au projet sont :

- de remettre à niveau les infrastructures d'approvisionnement en eau potable des villages qui seront concernés
- de mettre au point un système adéquat de gestion des points d'eau de façon à assurer leur pérennité dans la perspective du transfert de compétence en matière d'eau potable aux collectivités.

C'est dans ce contexte que les mairies de Ouélesséboujou et Pontivy souhaiteraient signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'Ingénierie en Génie Hydraulique dont le siège est situé à N'Tomikoroboujou au Mali, pour les études et la surveillance des travaux.

La mission du consultant comporte deux phases :

- la phase d'étude
- la phase de contrôle et surveillance des travaux

Nous vous proposons :

- de verser une subvention de 6 500 € au Comité de jumelage-coopération Pontivy Ouélesseboujou pour financer la 1^{ère} phase d'étude du projet de réhabilitation des forages

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 juillet 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**